









Membres élus au Clupipp de Saint Cast - Port d'Armor

			
Julien Rouxel	Didier Aveline	Hervé Le Cottier	Benoît Lauriot Dit Prevost
			
Philippe Vannière	Jean-Jacques Jomard	Henry Labat	Jacky Ménard
Pour joindre les membres élus du Clupipp : clupipp.saintcast@gmail.com			

Le CLUPIPP,

c'est le Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance

... en clair, ce sont tous les plaisanciers titulaires d'un contrat « d'usage de poste d'amarrage ou de mouillage » de plus de 6 mois avec le gestionnaire du port, à savoir la CCI des Côtes d'Armor...

... pour peu que le-dit plaisancier ait bien coché sur son contrat, en bas de page et en rouge, la case :

Cocher cette case si vous souhaitez être membre du Comité ... (CLUPIPP) ...

Alors, si vous ne l'avez pas encore fait, la Capitainerie se fera une joie de vous ressortir votre contrat pour que vous puissiez cocher cette case ... qui ne vous engage à rien ... si ce n'est d'élire ... dans 5 ans ... vos représentants ... au Conseil Portuaire.

En 2021, quelques 260 plaisanciers (sur plus de 800 usagers) ont élu leurs 8 représentants (4 titulaires et 4 suppléants) qui siègeront – au titre de la Plaisance et pendant 5 ans - au Conseil Portuaire.

Le Conseil Portuaire, cf. Code des Transports, est l'instance de gouvernance et de concertation pour la vie du port qui réunit, au moins 2 fois par an, les acteurs et des usagers portuaires ... au travers des représentants élus.

Ce Conseil Portuaire rend des avis consultatifs sur les 7 sujets qui lui sont obligatoirement soumis :

- La délimitation administrative et ses modifications,
- Le budget prévisionnel du port et les décisions de fonds de concours du concessionnaire, la CCI 22,
- Les tarifs, les conditions d'usage des outillages et les droits de ports,
- Les avenants aux concessions et nouvelles concessions,
- Les projets d'opération de travaux neufs,
- Les sous-traités d'exploitation,
- Les règlements particuliers de police.

Il examine la situation du port et son évolution sur les plans économique, social, technique et administratif.

Ainsi, vos 8 représentants du Clupipp sont à votre écoute pour faire remonter au propriétaire des installations du port (le Conseil Départemental des Côtes d'Armor) et au concessionnaire des installations (la CCI 22) toutes vos remarques, souhaits qui œuvrent à l'amélioration globale du port de Saint Cast – Port d'Armor.

Une adresse internet est à votre disposition, en sus du cahier des doléances de la Capitainerie :

clupipp.saintcast@gmail.com

Vos représentants vous souhaitent un bon séjour, un bon usage du port et de belles sorties nautiques sur un plan d'eau quasiment exceptionnel.